

et un service de patrouille aérienne comprenant six avions. En 1972, 568 incendies de forêt ont dévasté 5,882 acres. Dix incendies ont brûlé au-delà de 50 acres, et le plus considérable 1,590 acres. Des équipes d'experts et des garde-feu munis de matériel pour combattre les incendies sont dispersées partout dans la province.

L'industrie forestière joue un rôle de premier plan dans l'économie de la Nouvelle-Écosse, contribuant directement ou indirectement pour plus de 100 millions de dollars chaque année au produit provincial brut. Environ 350 scieries de tous genres et de toutes tailles sont en activité ainsi qu'une usine de panneaux durs, deux usines de papier journal, une usine de pâte mécanique et une usine de pâte chimique. En 1971 ces usines ont fourni 151 millions de pi. m.p. de produits de sciage et consommé 937,000 cordes de bois à pâte, sans compter les 106,500 cordes de copeaux provenant des déchets de scieries. De plus, la province a exporté 45,000 cordes de bois à pâte et produit 6,800 cordes d'états de mine, de perches et de pilotis.

Le programme de reboisement, en vigueur depuis les années 30, prend de l'ampleur dans la mesure où les fonds et le personnel le permettent. Les expériences concernant la plantation en conteneur, l'ensemencement direct, la capacité productrice du sol et la préparation des emplacements se poursuivent. On essaie d'améliorer les sources de semences. L'inventaire des essences résineuses s'établissait en juillet 1972 à 6.9 millions de semis et de plants repiqués.

Le bois d'œuvre, le bois à pâte et les arbres de Noël sont vendus par adjudication, et l'abattage sur les terres de la Couronne se fait sur la recommandation des agents forestiers régionaux du ministère des Terres et Forêts. Des inventaires d'aménagement, des études sur la régénération et des coupes expérimentales sont effectués sur les terres de la Couronne, et des programmes intégrés d'exploitation à long terme de ces terres sont en voie de réalisation. En 1971-72, 2,609 acres de forêts de la Couronne ont été éclaircies et améliorées, ce qui porte à 31,600 le nombre d'acres de ces forêts ayant subi des traitements sylvicoles depuis 1965.

L'inventaire provincial des forêts, système conçu pour fonctionner de façon permanente par cycles de sept ans, en était à sa cinquième année en 1972 et l'on se préparait pour le deuxième cycle. Il faudra dix ans pour couvrir toute la province. L'enquête sur les possibilités forestières réalisée par l'Inventaire des terres du Canada a pris fin en 1971. D'autres études dans le même sens sont axées sur les rendements, la culture des arbres et la fertilisation. Un réseau de 1,750 parcelles-échantillons permanentes a été mis au point pour fournir continuellement des données sur la croissance et le drainage. La photographie aérienne en couleurs, utilisée pour l'île du Cap-Breton en 1969, est maintenant employée dans le reste de la province.

La recherche dans le domaine forestier est effectuée par des organismes fédéraux et par la Fondation de recherches de la Nouvelle-Écosse. Elle porte entre autres sur l'amélioration des peuplements, l'alimentation des arbres, les méthodes de coupe, les insectes et les maladies des arbres. Il existe aussi des programmes de vulgarisation, notamment une campagne de prévention des incendies, des projections cinématographiques dans toute la province, la diffusion de renseignements sur la conservation de la forêt et de la faune, la promotion de l'industrie des arbres de Noël, un programme sur la sécurité à la chasse, l'amélioration des terres à bois, la préparation de documentation à l'intention des organes de diffusion, et l'aide technique aux exploitants de scieries.

Nouveau-Brunswick. Environ 87% de la superficie totale en terres du Nouveau-Brunswick (27,835 milles carrés) représentent des terres forestières aptes à l'exploitation régulière: quelque 46% appartiennent à la Couronne du chef de la province, environ 2% sont la propriété du gouvernement fédéral et le reste appartient à des particuliers. Le volume total du bois sur pied est estimé à 20,400 millions de pi. cu. (70% de résineux et 30% de feuillus).

La protection contre les incendies, première condition de la conservation des forêts, relève principalement du ministère des Ressources naturelles, qui s'occupe aussi de la protection du gibier, des mines, des ressources hydrauliques et de l'administration des terres provinciales de la Couronne. Un vaste programme de pulvérisations aériennes en vue de protéger le sapin baumier et l'épinette contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette est appliqué depuis 1952 par une société de la Couronne, sous les auspices des gouvernements fédéral et provincial et des représentants de l'industrie forestière. Des licences autorisent les exploitants à faire la coupe et à débarquer les produits forestiers conformément aux programmes d'aménagement et aux permis de coupe. Les titulaires versent à la province des droits d'abattage.

Le Nouveau-Brunswick n'a pas d'organisme de recherches forestières mais il collabore avec le Service canadien des forêts dans ce domaine. L'Université du Nouveau-Brunswick a